



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Date de convocation : 09 décembre 2021**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 13**  
**Nombre de procuration : 03**

**Extrait n°BC-12-2021/263**

**Objet : Modification du plan de financement de l'opération « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du programme d'action du Contrat Littoral Nord »**

**ETAIENT PRESENTS :**

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

Christian RAPHA à Frédéric BUVAL, Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Olivier JEAN-DENIS Annick COMIER.

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

**Partis en cours de séance : Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Olivier JEAN-DENIS.**

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

**Considérant** que le projet de Contrat Littoral Nord s'inscrit, à l'échelle européenne, dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 qui vise comme objectif le retour au bon état écologique de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce cadre se décline, à l'échelle nationale, à travers la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques de 2006 ;

**Considérant** que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) instaure ce cadre réglementaire à l'échelle régionale. Il définit la politique de gestion équilibrée de la ressource en eau, de protection des écosystèmes ainsi que les objectifs à atteindre, au niveau du bassin hydrographique de la Martinique, pour une durée de 6 ans ;

**Considérant** que le 8 juillet 2021, le Bureau communautaire a émis une délibération n°BC-07-2021/127 approuvant le plan de financement de l'opération « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du programme d'action du Contrat Littoral Nord » ;

**Considérant** que le projet de Contrat Littoral Nord comprend dans son périmètre plusieurs masses d'eau cours d'eau et côtières du Nord telles que « Roxelane » (FRJR120) ou encore « Fond ouest de la Baie du Robert » (FRJC005) qui présentent un risque de non atteinte des objectifs environnementaux.

C'est à ce titre que CAP Nord Martinique a sollicité auprès de l'ODE, par courrier en date du 14 septembre 2021, une bonification de +10% pour le financement de l'opération concernée, comme le prévoit le dispositif d'aides du 3<sup>ème</sup> PPI (2017-2022) de l'ODE ;

**Considérant** que le conseil d'administration de l'ODE a validé en séance du 8 octobre 2021, l'attribution de cette bonification ; ce qui permet de diminuer la part de CAP Nord Martinique au financement ;

**Considérant** le plan de financement modifié de l'opération « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord », définit comme suit :

**Dépenses**

Diagnostic et enjeux	25 000,00
Méthodologie de concertation, organisation des ateliers de concertation, comptes rendus des ateliers	85 000,00
Définition, rédaction des objectifs et du programme d'actions	40 000,00
<b>Total (HT)</b>	<b>150 000,00</b>

**Recettes**

ODE	40%	60 000,00
CTM	33%	50 000,00
CAP NORD	27 %	40 000 ,00
<b>Total (HT)</b>	<b>100%</b>	<b>150 000,00</b>

**Considérant** que la commission sectorielle Aménagement du territoire, Habitat, Infrastructure, Grand cycle de l'eau du 30 novembre 2021 a émis un avis favorable sur le nouveau plan de financement proposé pour l'opération « Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord » ;

**Considérant** que la commission finance du 13 décembre 2021 a émis un avis favorable sur le nouveau plan de financement pour l'opération « Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord » ;

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**DECIDE****Article 1 :**

**D'approuver** le nouveau plan de financement proposé pour l'opération « Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord ».

**Dépenses**

Diagnostic et enjeux		25 000,00
Méthodologie de concertation, organisation des ateliers de concertation, comptes rendus des ateliers		85 000,00
Définition, rédaction des objectifs et du programme d'actions		40 000,00
<b>Total (HT)</b>		<b>150 000,00</b>

**Recettes**

ODE	40%	60 000,00
CTM	33%	50 000,00
CAP NORD	27 %	40 000 ,00
<b>Total (HT)</b>	<b>100%</b>	<b>150 000,00</b>

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 24 janvier 2022

Le Président  
Bruno Nestor AZEROT

